

Impôts: audit et contrôles

25 juin 2020 (Genève, le matin)

- Audit et valeur ajoutée via un regard aiguisé sur les questions fiscales

Nouveauté



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux conseillers actifs avant tout auprès de PME, dans les domaines de l'audit, du conseil fiduciaire et des impôts.

Contexte et problématique

Les impôts forment un point d'attention particulier pour l'auditeur, notamment car la matière est large, complexe et qu'une erreur ou omission du client audité peut avoir de graves conséquences sur les liquidités et sur ses comptes annuels. L'idée de ce séminaire est de faire le lien entre les travaux réguliers de l'organe de révision et les risques fiscaux souvent concrétisés lors de contrôles réalisés par l'administration fiscale.

Durant la demi-journée à disposition, nous chercherons à répondre aux questions suivantes en abordant séparément la TVA et l'impôt sur le bénéfice:

- Quelles sont les erreurs fréquentes et donc les risques en matière de TVA et d'impôt sur le bénéfice?
- Comment couvrir les risques TVA supportés par l'entreprise assujettie? Comment peut-elle s'organiser pour couvrir ces risques?
- Quelles opérations de contrôle sont pertinentes pour l'auditeur?
- Comment les réaliser?
- Que se passe-t-il lors d'un contrôle réalisé par l'administration fiscale?
- Quels apprentissages l'auditeur peut-il en déduire pour assurer au mieux sa mission et apporter de la valeur ajoutée à son client?
- L'auditeur et conseiller fiscal: quid des conflits d'intérêts?

Objectifs

Avec ce séminaire compact, il s'agit pour les participants de:

- Rafraîchir et actualiser leurs compétences en termes d'audit des rubriques «Impôts» et «TVA»
- Chercher l'efficacité en incluant dans les travaux d'audit les risques et les processus relatifs aux contrôles fiscaux

- Intégrer les points forts des étapes de planification, d'exécution et d'accompagnement d'un contrôle fiscal
- Éviter à terme les erreurs fréquentes synonymes de reprises en matière de TVA et d'impôt sur le bénéfice

Thèmes en mots-clés

- TVA: processus et organisation relatifs à un contrôle TVA, les classiques d'un contrôle TVA, TDFN, impôt sur les acquisitions, preuves d'exportations, RDIP, etc.
- Impôt sur le bénéfice: processus et organisation relatifs à un contrôle fiscal, réserves latentes importantes, TEC, distribution dissimulée de bénéfice, etc.
- Audit: Approche risques, opérations prévues par la norme sur le contrôle restreint et par les NAS, RA 40, indépendance, risques de complicité, etc.

Méthode

La demi-journée sera partagée en deux ateliers de cas pratiques en matière de TVA et en matière d'impôts sur le bénéfice. Ces deux ateliers seront à chaque fois animés par un duo formé d'une spécialiste fiscale et d'un auditeur.

Responsable du séminaire

Benjamin Chapuis, expert-comptable diplômé, Qualité et Conseils Sàrl, Neuchâtel, Prof. Haute école de gestion Arc, Neuchâtel, co-responsable du CAS en fiscalité des PME, HEG Arc et Université de Neuchâtel

Conférenciers

Cédric Briand, expert fiscal diplômé, associé, ILEX Fiduciaire SA, Lausanne

Benjamin Chapuis, (voir ci-dessus)

Isabelle Homberger, licenciée en droit, experte fiscale diplômée, membre de la sous-commission TVA d'EXPERTSuisse; Homberger TVA Sàrl, Fribourg

Date

25.06.2020 le matin

Lieu

Beau Rivage
13 Quai du Mont-Blanc
1201 Genève
www.beau-rivage.ch

Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre
CHF 360.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTSuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses et eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTSuisse.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre ASAI
 Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Impôts: audit et contrôles

- 25 juin 2020 (Genève, le matin)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:

EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

**Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant le date du séminaire**

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, l'Académie se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.